

TMFPO Journée de réflexion et de bilan 16 juin 2022

Table ronde : Bilan et perspectives, le regard des professionnels :

Bilan :

La Fenamef Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux a pour objet, inscrit dans ses statuts, de promouvoir le développement de la médiation familiale.

De plus, elle milite depuis toujours pour le développement de la médiation sous toutes ses formes, convaincue que la communication, le maintien ou la restauration du dialogue sont des éléments essentiels d'une société moderne et du maintien d'une cohésion sociale.

La Fédération a donc salué la mise en place **de l'expérimentation dite TMFPO, qu'elle a considérée à l'époque et qu'elle considère toujours comme une véritable avancée.**

Elle rappelait au début de l'expérimentation, comme elle l'avait fait en Novembre 2014 à l'issue des expérimentations de Bordeaux et Arras, que « la médiation familiale demeure avant tout un outil **d'apaisement des conflits et de maintien des liens**, elle participe en cela à la **réappropriation par les personnes de leur vie et de leurs choix.** » De ce point de vue, **le bilan** que nous pouvons en tirer aujourd'hui **remplit complètement cet objectif** comme les témoignages des différents acteurs de cette expérimentation ont pu le relever dans la présentation de la matinée.

A l'époque, nous mettions également en garde sur le risque d'une instrumentalisation de la médiation familiale par la justice et **dresser un bilan aujourd'hui au regard de l'effet produit sur l'activité judiciaire serait, à notre avis réducteur.** Il est important de ne pas oublier **la dimension politique et sociale** de cette expérimentation qui a indéniablement permis **une acculturation importante** à cet outil qui prend progressivement sa place dans le paysage français. Un retour en arrière **risquerait de jeter un discrédit sur les modes alternatifs** de règlements des différends et risquerait également de **générer une démobilitation des professionnels** qui s'y sont engagés.

Nous sommes conscients de **l'effort fourni** aussi bien **financier** par les pouvoirs publics et notamment le Ministère de la Justice et la CNAF que nous remercions vivement mais aussi de **l'investissement des professionnels** du monde judiciaire, services sociaux et services sollicités à cette occasion. Une adaptation des moyens humains a été nécessaire avec des **recrutements**, parfois la recherche de nouveaux **locaux**, adapter **l'organisation** et **former** chacun à ces nouvelles pratiques.

Perspectives :

Vous l'avez compris, l'arrêt du dispositif constituerait à nos yeux, tout d'abord une **régression très préjudiciable de la politique du vivre ensemble** dont l'apprentissage commence notamment au sein de la cellule familiale.

Un arrêt brutal poserait également un vrai problème pour tous ces services pour lesquelles la TMFPO représente aujourd'hui à peu près 40% de leur activité, générant certainement une suppression de poste et une réelle désorganisation et des dysfonctionnements.

Si l'expérimentation doit se poursuivre, il est important d'éviter les ruptures et de déconstruire pour devoir ensuite reconstruire...

Enfin, si l'expérimentation devait être amenée à se développer, hypothèse que vous l'aurez compris nous préférons privilégier et que nous souhaitons de tous nos vœux, il serait important de le faire progressivement en tenant compte des difficultés que cela représente et dont nous sommes conscients et en s'appuyant sur les enseignements que nous pouvons aujourd'hui tirer de cette expérimentation.

La difficulté majeure réside aujourd'hui dans l'importance des moyens à mobiliser si nous envisageons une généralisation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire. Non seulement moyens financiers mais aussi moyens humains en termes de médiateurs familiaux formés en y associant partage d'expériences et transfert des compétences acquises au cours de ces années d'expérimentations.

Si nous souhaitons un déploiement qui associe qualité et fluidité, nous devons prendre le temps, procéder par étapes, piloter ce déploiement graduellement et n'envisager sa généralisation qu'à moyen termes.

Nous devons dans le même temps y associer une anticipation des formations des professionnels et nous entamons d'ailleurs avec les centres de formation un travail de propositions d'évolutions du diplôme afin de pouvoir l'intégrer dans un parcours de professionnalisation.

Nous préconisons la mise en place d'un comité de pilotage au niveau national qui pourrait travailler sur cette programmation en privilégiant tout d'abord toutes les juridictions des cours d'appels ayant participé à l'expérimentation.

De même des comités de pilotage locaux dans les juridictions concernées seront un atout pour le déploiement de cette généralisation comme nous avons pu le constater dans les cours d'appel qui ont piloté la mise en place de l'expérimentation, en réunissant les différents acteurs autour d'une même table.

Toutes ces garanties participeront à la diffusion des bonnes pratiques et des procédures dont pourront bénéficier les justiciables et finalement tout un chacun qui progressivement pourra être conforté dans la conviction que la parole reste le meilleur outil de médiation qui soit.

La Fenamef est prête à s'engager pleinement dans cette aventure et restera toujours volontaire et mobilisée pour participer à ce déploiement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président de la FENAMEF

Jean-Louis COQUIN